

COMMUNE DE BRENS EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATION

L'an deux mil vingt-six, le 05 Juin, Le Conseil Municipal de la Commune de Brens dûment convoqué le 28 Mai s'est réuni en séance ordinaire à la Salle du Conseil en Mairie sous la présidence de Mme le Maire.

Date d'affichage
28/05/2026
Date de convocation
28/05/2026
Nombre de Conseillers :
- En exercice : 15
- Présents : 13
- Pouvoirs : 2
- Votants : 13

Voies exprimées : 15
- Pour : 15
- Contre : 0
- Abstention : 0

	Présent(e)	Absent(e)	Pouvoir de		Présent(e)	Absent(e)	Pouvoir de
S. LACHIZE-PICCINO	☒	☐	G. CHATEL	R. NOVEL	☒	☐	
N. AUBRUN	☒	☐		P-Y. GENS	☒	☐	
I. BOUVET	☒	☐		L. FUJOS	☐	☒	
G. CHATEL	☐	☒		CH. DE SOUSA	☒	☐	
S. THIBLET	☒	☐		N. DURAND	☒	☐	L. FUJOS
G. PREVOST	☒	☐		F. BARCQ	☒	☐	
S. GAYRAUD	☒	☐		I. SANTOS-CANTERO	☒	☐	
G. DELAHAYE	☒	☐					

Secrétaire de séance : S. THIBLET
Rapporteur : Mme le Maire

Objet : Acquisition amiable de la parcelle OB 933 (les Teyssonnières) appartenant à Mme LAGRANGE Marguerite.

- Vu l'article L 1111-1 du code général de la propriété des personnes publiques (CG3P), qui permet aux communes d'acquérir à l'amiable des biens et des droits à caractère mobilier ou immobilier,
- Vu l'inscription au budget du montant nécessaire à l'acquisition,
- Vu la Promesse Unilatérale de Vente signée par Mme LAGRANGE Marguerite au profit de la Commune de Brens

Considérant que les parcelles situées au lieu-dit « Les Teyssonnières » sont proposées à la vente ; qu'elles sont cadastrées OB 933,
Considérant qu'elles sont d'une superficie de 3037m² et qu'elles sont situées en zone naturelle (N),
Considérant que cet espace boisé présente un intérêt en matière de gestion durable et de préservation environnementale ;
Considérant que Mme LAGRANGE propose de céder cette parcelle à la commune pour un montant de 50 € ;

Après avoir entendu l'exposé de M. le maire, le conseil :

- Autorise Mme le Maire à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à l'acquisition de ces terrains pour un prix maximum de 50€.
- Autorise Mme le Maire à signer l'acte de vente et à régler les frais afférents.

Ainsi fait et délibéré.

Brens le 08/06/2026
Madame le Maire.



Envoyé en préfecture le 10/06/2026

Reçu en préfecture le 10/06/2026

Publié le

ID : 001-210100616-20260605-2026_06_04-DE

COMMUNE DE BRENS EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt-six, le 05 Juin, Le Conseil Municipal de la Commune de Brens dûment convoqué le 28 Mai s'est réuni en séance ordinaire à la Salle du Conseil en Mairie sous la présidence de Mme le Maire.

Date d'affichage

28/05/2026

Date de convocation

28/05/2026

Nombre de Conseillers :

- En exercice : 15
- Présents : 13
- Pouvoirs : 2
- Votants : 13

Voies exprimées :

- Pour : 15
- Contre : 0
- Abstention : 0

	Présent(e)	Absent(e)	Pouvoir de		Présent(e)	Absent(e)	Pouvoir de
S. LACHIZE-PICCINO	☒	☐	G. CHATEL	R. NOVEL	☒	☐	
N. AUBRUN	☒	☐		P-Y. GENS	☒	☐	
I. BOUVET	☒	☐		L. PUJOS	☐	☒	
G. CHATEL	☐	☒		CH. DE SOUSA	☒	☐	
S. THIBLET	☒	☐		N. DURAND	☒	☐	L. PUJOS
G. PREVOST	☒	☐		F. BARCQ	☒	☐	
S. GAYRAUD	☒	☐		L. SANTOS-CANTERO	☒	☐	
G. DELAHAYE	☒	☐					

Secrétaire de séance : S. THIBLET

Rapporteur : Mme Régine NOVEL.

Objet : Modification du règlement intérieur de la Salle Polyvalente.

Considérant que la salle polyvalente peut, dans le cadre de la gestion du domaine communal, être mise à la disposition des différents utilisateurs qui en feraient la demande pour l'exercice d'activités récréatives, éducatives, culturelles, sportives et plus généralement de loisirs ainsi que pour la tenue de réunions et de conférences.

Considérant que les modalités d'utilisation de cet équipement doivent être définies afin que les mises à dispositions à ces catégories d'usagers se déroulent dans des conditions optimales.

Mme le Maire informe le Conseil municipal que plusieurs modifications ont été apportées au règlement :

- Réactualisation du devis de la société Damone, avec modification des délais de réservation de l'option ;
- Mise à jour des consignes de sécurité ;
- Réintégration de certaines interdictions relevant du bon sens afin de garantir le respect des lieux et de l'environnement

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- Réaffirme le principe de la mise à disposition de la salle polyvalente ;
- Prend acte de ces modifications et approuve la nouvelle version du règlement.
- Approuve les conditions d'utilisation de ladite salle telles qu'elles figurent en annexe.

Ainsi fait et délibéré.

Brens le 08/06/2026

Madame le Maire.

